



MESURES SANITAIRES PRISES FACE A L'EPIDEMIE DE COVID-19

Cher(s) client(s),

Au vu de la crise sanitaire que nous traversons, des mesures de sécurité ont été mises en place par le gouvernement français :

Le pass sanitaire vous sera demandé à votre arrivée à chaque hôtel, restaurant de votre circuit.

RAPPEL :

Le pass sanitaire peut être présenté sur papier ou sous format numérique (application TOUSANTICOVID).

Soit un test PCR ou antigénique négatif de moins de 48 heures, soit une vaccination complète d'au moins 14 jours ou encore un certificat de rétablissement à la suite d'une contamination de moins de six mois.

Il prend la forme d'un code QR, présent sur les documents numériques ou papier remis à la suite des démarches de santé effectuées.

Le pass sanitaire sera demandé à tous les vacanciers à partir de 18 ans.

Si vous n'êtes pas vaccinés, vous serez dans l'obligation de présenter un test négatif de moins de 48h à tous les hôtels, restaurants et même pour l'avion au retour.

Vous devrez donc effectuer un test tous les 2 jours.

Très bon voyage !!!